

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Budget primitif 2025 – annexe 1

Rapport budgétaire

Conseil Métropolitain du 17 mars 2025

SOMMAIRE

I.	Présentation générale de l'équilibre du budget primitif 2025, par budget.....	3
A.	Le budget principal	3
B.	Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.....	5
C.	Le budget annexe de l'assainissement	7
D.	Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.....	9
E.	Le budget annexe du réseau de chaleur	10
F.	Le budget annexe du restaurant administratif	12
II.	Présentation globale consolidée tous budgets.....	14
A.	Le retraitement des mouvements inter budgétaires	14
B.	La présentation générale de l'équilibre du budget	15
C.	Chiffres-clés section de fonctionnement	16
D.	Chiffres-clés section d'investissement.....	16
III.	Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés).....	16
A.	Solidarités et habitat	17
B.	Économie, insertion, éducation, culture et sport	22
C.	Aménagement du territoire	27
D.	Transports et mobilités	30
E.	Environnement.....	33
F.	Ressources.....	38
IV.	La pluriannualité	44
A.	Les autorisations de programme ouvertes en 2025	44
B.	Les autorisations d'engagement ouvertes en 2025.....	45

I. Présentation générale de l'équilibre du budget primitif 2025, par budget

A. Le budget principal

Le budget principal de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le projet de budget primitif 2025 du budget principal, soumis à l'approbation du Conseil, est arrêté à 3 899,1 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondues.

La section de fonctionnement du budget principal est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 849,1 M€.

Budget principal (en M€)	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 860,4	2 849,1	-0,4%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 829,3	2 805,9	-0,8%
Recettes fiscales	1 981,2	1 948,2	-1,7%
<i>dont TVA fractions compensatoires CVAE, TH et TFPB</i>	849,7	813,1	-4,3%
<i>dont DMTO - droits de mutation à titre onéreux</i>	331,0	278,0	-16,0%
<i>dont CFE - cotisation foncière des entreprises</i>	247,0	265,0	7,3%
<i>dont TFPB - taxe foncière sur propriétés bâties</i>	14,7	15,0	1,8%
<i>dont TH - taxe d'habitation sur résidences secondaires</i>	10,0	10,5	5,5%
Dotations de l'Etat et autres participations	497,4	485,1	-2,5%
<i>dont DGF - Dotation Globale de Fonctionnement</i>	379,1	369,8	-2,4%
<i>dont ALC - Allocations compensatrices exonérations fiscales</i>	52,6	55,1	4,8%
Autres recettes de gestion	350,6	372,6	6,3%
<i>dont produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	112,2	122,0	8,7%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	31,1	43,2	38,9%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	31,1	43,2	38,9%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 860,4	2 849,1	-0,4%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 608,3	2 602,5	-0,2%
Charges à caractère général	291,9	275,9	-5,5%
Dépenses de personnel	455,5	469,2	3,0%
Reversement aux communes et dotation de compensation métropolitaine	316,9	316,8	0,0%
Péréquation	67,3	61,1	-9,2%
Dépenses à caractère social	934,3	946,2	1,3%
<i>dont RSA allocation revenu de solidarité active</i>	269,7	279,1	3,5%
<i>dont APA allocation personnalisée autonomie</i>	129,8	129,0	-0,6%
<i>dont PCH allocation prestation compensation du handicap</i>	71,0	79,8	12,5%
<i>dont frais de séjour (PA/PH, enfance)</i>	394,2	398,3	1,0%
Subventions et participations	496,2	481,9	-2,9%
Charges financières	42,4	49,0	15,6%
Autres charges	3,9	2,4	-38,6%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	252,1	246,6	-2,2%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	252,1	246,6	-2,2%
EPARGNE BRUTE	221,0	203,4	-7,9%
Remboursement capital	137,3	151,2	10,2%
EPARGNE NETTE	83,7	52,2	-37,6%

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 805,9 M€ et des dépenses réelles de 2 602,5 M€, l'autofinancement brut atteint 203,4 M€ (contre 221 M€ en 2024). L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 151,2 M€, une épargne nette de 52,2 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 050,0 M€.

Budget principal (en M€)	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 155,5	1 050,0	-9,1%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	735,6	714,5	-2,9%
Emprunts	521,3	488,8	-6,2%
Recettes opérationnelles	86,7	88,2	1,8%
<i>Projets</i>	82,9	85,0	2,6%
<i>Opérations récurrentes</i>	3,8	3,2	-15,6%
Aures recettes d'investissement	127,6	137,5	7,8%
<i>dont F.C.T.V.A</i>	38,5	36,0	-6,5%
<i>dont avance pour la régie de l'eau</i>	3,3	3,3	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	419,9	335,5	-20,1%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	252,1	246,6	-2,2%
Opérations patrimoniales	167,8	88,9	-47,0%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 155,5	1 050,0	-9,1%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	956,6	917,9	-4,0%
Emprunts	237,6	258,5	8,8%
Dépenses opérationnelles	668,0	600,8	-10,1%
<i>Projets</i>	573,5	507,3	-11,5%
<i>Opérations récurrentes</i>	94,5	93,5	-1,1%
Autres dépenses	51,0	58,7	15,2%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	198,9	132,1	-33,6%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	31,1	43,2	38,9%
Opérations patrimoniales	167,8	88,9	-47,0%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget principal représente 600,8 M€ : 93,5 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (3,2 M€ en recettes) et 507,3 M€ aux projets (85 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, neutralisations, ...) représentent 43,2 M€ en dépenses et 246,6 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 88,9 M€ dont 11,3 M€ pour des écritures relatives aux mobilisations d'emprunts revolving et 25,6 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1^{er} janvier 2025, au vu de l'emprunt de fin d'année 2024, l'encours total brut de la dette à long terme inscrite au budget principal atteint 1 649,9 M€ (1 353,5 M€ en 2024). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 2,55 % (2,48 % en 2024).

Le besoin d'emprunt à long terme nécessaire pour équilibrer le budget primitif 2025 est arrêté à la somme de 377,5 M€, hors mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie estimés à 11,3 M€ en dépenses et en recettes.

La capacité de désendettement s'établit à 8 ans et 1 mois au 1^{er} janvier 2025 (6 ans et 1 mois en 2024).

B. Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le projet de budget primitif 2025 du budget annexe gestion des déchets est arrêté à 254,6 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondues. La section de fonctionnement est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 198,2 M€.

Budget annexe gestion des déchets (en M€)	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	191,0	198,2	3,8%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	190,7	196,7	3,2%
Produits des services, ventes	32,9	36,6	11,4%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	141,0	143,2	1,6%
Autres participations	11,6	14,1	21,2%
Autres produits de gestion courante	1,1	2,4	122,0%
<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>1,0</i>	<i>1,0</i>	<i>0,1%</i>
Reprises sur provisions	3,7	0,0	
Atténuations de charges	0,4	0,4	-5,5%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,4	1,5	320,3%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,4	1,5	320,3%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	191,0	198,2	3,8%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	179,8	182,9	1,7%
Charges à caractère général	129,5	130,2	0,6%
Charges de personnel	47,9	49,8	4,0%
Autres charges de gestion courante	1,4	1,7	26,2%
Charges financières	0,6	1,1	68,0%
Charges spécifiques	0,4	0,1	-82,1%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	11,2	15,3	36,1%
Virement à la section d'investissement		2,8	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	11,2	12,5	11,4%
EPARGNE BRUTE	10,9	13,8	26,7%
Remboursement capital	4,4	7,3	66,0%
EPARGNE NETTE	6,5	6,5	0,0%

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 196,7 M€ et des dépenses réelles de 182,9 M€, l'autofinancement brut est estimé à 13,8 M€ (contre 10,9 M€ en 2024).

L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 7,3 M€, une épargne nette de 6,5 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 12,5 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 2,8 M€.

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 56,4 M€ (contre 50,3 M€ en 2024).

Budget annexe gestion des déchets (en M€)	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT	50,3	56,4	12,2%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	28,7	30,6	6,7%
Emprunts	24,1	27,8	15,5%
Investissements opérationnels	2,9	0,8	-72,8%
<i>Projets</i>	2,9	0,6	-81,1%
<i>Opérations récurrentes</i>	0,0	0,2	
FCTVA	1,7	2,0	17,6%
Autres recettes réelles d'investissement	0,0	0,0	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	21,6	25,8	19,5%
Virement de la section de fonctionnement		2,8	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	11,2	12,5	11,4%
Opérations patrimoniales	10,3	10,5	1,5%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	50,3	56,4	12,2%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	39,6	44,4	12,2%
Remboursement capital dette	14,4	17,3	20,1%
Investissements opérationnels	25,2	27,1	7,6%
<i>Projets</i>	11,3	11,4	0,1%
<i>Opérations récurrentes</i>	13,8	15,8	13,8%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10,7	12,0	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,4	1,5	3,2%
Opérations patrimoniales	10,3	10,5	0,0%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 27,1 M€ en dépenses. 15,8 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (0,2 M€ en recettes) et 11,4 M€ aux projets (0,6 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement concernent les dotations aux amortissements et représentent 1,5 M€ en dépenses et 12,5 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 10,5 M€ dont 10 M€ pour des écritures relatives aux mobilisations d'emprunts revolving et 0,3 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1^{er} janvier 2024, au vu de l'emprunt de fin d'année 2024, l'encours total brut de la dette à long terme atteint 62,4 M€ (49,1 M€ en 2024). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 1,63 %.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 17,8 M€.

La capacité de désendettement reste stable à 4 ans et 6 mois au 1^{er} janvier 2025.

C. Le budget annexe de l'assainissement

Ce service public à caractère industriel et commercial est assuré en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à de tels services. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA, mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 254,6 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 142,2 M€.

Budget annexe de l'assainissement (en M€)	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
RECETTES D'EXPLOITATION	135,8	142,2	4,7%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	128,8	135,4	5,1%
Redevance d'assainissement	83,5	91,7	9,8%
Contribution budget principal au titre des eaux pluviales	23,7	23,7	0,0%
Primes d'épuration	5,3	0,7	-87,8%
Autres recettes	16,3	19,4	19,2%
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	7,0	6,8	-3,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,0	6,8	-3,0%
DEPENSES D'EXPLOITATION	135,8	142,2	4,7%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	98,6	101,8	3,3%
Charges à caractère général	57,8	59,0	1,9%
Charges de personnel	34,8	36,1	3,7%
Charges financières	3,5	3,7	3,1%
Autres dépenses	2,4	3,1	30,2%
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	37,3	40,4	8,5%
Virement à la section d'investissement	0,5	3,6	610,4%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36,8	36,9	0,3%
EPARGNE BRUTE	30,3	33,6	11,1%
Remboursement capital	10,7	10,7	0,6%
EPARGNE NETTE	19,6	22,9	16,9%

Avec des recettes réelles d'exploitation de 135,4 M€ et des dépenses réelles de 101,8 M€, l'autofinancement brut atteint 33,6 M€ (30,3 M€ en 2024). L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 10,7 M€, une épargne nette de 22,9 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 36,9 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 3,6 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 112,4 M€.

Budget annexe de l'assainissement (en M€)	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT	99,8	112,4	12,6%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	50,7	58,9	16,1%
Emprunts	43,9	52,9	20,5%
Investissements opérationnels	3,8	4,0	4,8%
<i>Projets</i>	3,7	3,9	5,6%
<i>Opérations récurrentes</i>	0,1	0,1	-16,2%
Autres recettes réelles d'investissement	3,0	2,0	-33,3%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	49,1	53,5	9,0%
Virement de la section d'exploitation	0,5	3,6	610,4%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36,8	36,9	0,3%
Opérations patrimoniales	11,8	13,1	10,7%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	99,8	112,4	12,6%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	81,0	92,5	14,2%
Remboursement capital dette	20,7	20,7	0,3%
Investissements opérationnels	60,3	71,8	19,0%
<i>Projets</i>	43,1	53,9	25,1%
<i>Opérations récurrentes</i>	17,2	17,8	3,8%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	18,8	19,9	5,6%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,0	6,8	-3,0%
Opérations patrimoniales	11,8	13,1	10,7%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 71,8 M€ en dépenses. 17,8 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (0,1 M€ en recettes) et 53,9 M€ aux projets (3,9 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, ...) représentent 6,8 M€ en dépenses et 36,9 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 13,1 M€ dont 10 M€ pour des écritures relatives aux mobilisations d'emprunts revolving et 0,6 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1^{er} janvier 2025, au vu du montant de l'emprunt de fin d'année 2024, l'encours total brut de la dette à long terme atteint 111,9 M€ (82,8 M€ en 2024). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 3,62 %.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 42,9 M€.

La capacité de désendettement s'établit à 3 ans et 3 mois au 1^{er} janvier 2025 (2 ans et 8 mois en 2024).

D. Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Le projet de budget primitif 2025 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté à la somme de 73,8 M€. La section de fonctionnement est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 50 M€.

Budget annexe opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	40,3	50,0	24,0%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21,0	26,3	24,8%
Ventes de terrains aménagés	4,9	5,6	13,9%
Dotations et participations	7,1	9,6	36,5%
Autres	0,0	0,0	2717,0%
Subvention du budget principal	9,1	11,1	21,6%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	19,3	23,8	23,1%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	19,3	23,8	23,1%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	40,3	50,0	24,0%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21,0	21,0	0,0%
Charges à caractère général	19,3	23,8	23,1%
Autres charges	1,7	2,5	44,6%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	19,3	23,8	23,1%
Virement à la section d'investissement	14,4	18,2	26,1%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4,9	5,6	13,9%
EPARGNE BRUTE	0,0	0,0	
Remboursement capital	0,0	0,0	
EPARGNE NETTE	0,0	0,0	

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes.

En 2025, ces ventes sont estimées à 5,6 M€.

Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement.

Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

Au vu de ces prévisions de recettes, la subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève à 11,1 M€.

Budget annexe opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT	19,3	23,8	23,1%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,0	0,0	
Dotations, fonds divers et réserves	0,0	0,0	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	19,3	23,8	23,1%
Virement de la section de fonctionnement (recettes)	14,4	18,2	26,1%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4,9	5,6	13,9%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19,3	23,8	23,1%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,0	0,0	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	19,3	23,8	23,1%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	19,3	23,8	23,1%

E. Le budget annexe du réseau de chaleur

Ce budget annexe retrace des dépenses et recettes liées à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains. S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial, ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2025 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté, en dépenses et en recettes à 13,34 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 4,73 M€.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
RECETTES D'EXPLOITATION	3,72	4,73	27,1%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	3,45	4,49	30,0%
Produits des services, ventes	2,46	2,62	6,4%
Autres produits de gestion courante	0,99	1,87	88,9%
Autres recettes	0,00	0,00	0,0%
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	0,27	0,24	-10,9%
Amortissements des subventions d'investissement reçues	0,27	0,24	-10,9%
DEPENSES D'EXPLOITATION	3,72	4,73	27,1%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	2,55	3,31	29,9%
Charges à caractère général	2,15	2,89	34,3%
Charges de personnel	0,06	0,07	7,2%
Charges financières	0,33	0,34	5,3%
Autres dépenses	0,01	0,01	8,7%
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1,17	1,42	21,1%
Virement à la section d'investissement	0,07	0,39	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,10	1,03	-6,8%
EPARGNE BRUTE	0,90	1,18	30,5%
Remboursement capital	0,87	0,96	9,8%
EPARGNE NETTE	0,03	0,22	558,8%

Avec des recettes réelles d'exploitation de 4,49 M€ et des dépenses réelles de 3,31 M€, l'autofinancement brut s'élève à 1,18 M€. Une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 0,96 M€, l'épargne nette s'établit à 0,22 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 1,03 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 0,39 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 8,61 M€.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2,50	8,61	244,3%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1,30	7,16	450,8%
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	
Autres dettes	1,30	7,16	450,8%
Investissements opérationnels	0,00	0,00	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1,20	1,45	20,5%
Virement de la section d'exploitation	0,07	0,39	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,10	1,03	-6,8%
Opérations patrimoniales	0,03	0,03	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2,50	8,61	244,3%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2,20	8,34	278,5%
Remboursement capital dette	0,87	0,96	9,8%
Investissements opérationnels	1,33	0,22	-83,2%
<i>Projets</i>	<i>1,33</i>	<i>0,22</i>	<i>-83,2%</i>
<i>Opérations récurrentes</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
Autres dépenses réelles d'investissement	0,00	7,16	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,30	0,27	-9,8%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,27	0,24	-10,9%
Opérations patrimoniales	0,03	0,03	0,0%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 0,22 M€ consacré aux projets.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, ...) représentent 0,24 M€ en dépenses et 1,03 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 0,03 M€.

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours total brut de la dette à long terme atteint 7,9 M€ (8,8 M€ en 2023). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 3,76 %.

La capacité de désendettement s'établit à 6 ans et 9 mois au 1^{er} janvier 2025.

F. Le budget annexe du restaurant administratif

Le budget primitif 2024 du budget annexe du restaurant administratif a été arrêté, en dépenses et en recettes à 3,48 M€.

Les propositions sont équilibrées en fonctionnement à 3,34 M€ et en investissement à 0,14 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3,52	3,34	-5,0%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3,52	3,34	-5,0%
Produits des services, ventes	1,02	1,02	0,1%
Autres produits de gestion courante	2,50	2,32	-7,1%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3,52	3,34	-5,0%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3,47	3,30	-5,0%
Charges à caractère général	1,54	1,38	-10,3%
Charges de personnel	1,93	1,91	-1,0%
Autres dépenses	0,00	0,01	203,8%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,05	0,04	-6,2%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,05	0,04	-6,2%
EPARGNE BRUTE	0,05	0,04	-6,2%
Remboursement capital			
EPARGNE NETTE	0,05	0,04	-6,2%

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève en recettes de fonctionnement à 2,32 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	BP 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,16	0,14	-9,6%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,11	0,10	-10,9%
Investissements opérationnels	0,00	0,00	
Autres recettes réelles d'investissement	0,11	0,10	-10,9%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,05	0,04	-6,2%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,05	0,04	-6,2%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,16	0,14	-9,6%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,16	0,14	-9,6%
Investissements opérationnels	0,16	0,14	-9,6%
<i>Projets</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
<i>Opérations récurrentes</i>	<i>0,16</i>	<i>0,14</i>	<i>-9,6%</i>
Autres dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 0,14 M€ consacré aux opérations récurrentes.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections relatives aux dotations aux amortissements, neutres budgétairement, représentent 0,04 M€ en recettes.

II. Présentation globale consolidée tous budgets

A. Le retraitement des mouvements inter budgétaires

Pour une vision globale du budget de la Métropole de Lyon, il est proposé de retraiter les mouvements inter budgétaires et de « neutraliser » les flux qui gonflent artificiellement les prévisions en dépenses/recettes.

Ces mouvements sont de trois ordres :

- Les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes des services publics administratifs relevant de l'instruction comptable M57 (budgets annexes des opérations d'urbanisme en régie directe, de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés et du restaurant administratif). Ces subventions représentent 14,4 M€ de dépenses du budget principal ventilées comme suit¹ :

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement
Opérations d'urbanisme en régie directe	11,1
Prévention et gestion des déchets	1,0
Restaurant administratif	2,3
Total	14,4

- Les participations du budget principal versées au budget annexe de l'assainissement au titre du réseau à 90 % unitaire afin de ne pas faire supporter à l'utilisateur les coûts inhérents aux eaux pluviales. Ces contributions sont estimées à 25,7 M€.

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement	Investissement
Assainissement	23,7	2,0

- Les refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes (BA) selon les modalités approuvées par délibération n°2022-1382 du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022. Ces charges de fonctionnement sont estimées, pour 2025, à 28,9 M€ refacturées comme suit :

Refacturations par budget (en M€)	Dépenses	Recettes
Budget principal	2,5	26,4
BA prévention et gestion des déchets	19,6	1,9
BA assainissement	6,7	0,6
BA réseau de chaleur	0,1	
Total	28,9	28,9

¹Hors participation en investissement du budget principal au budget annexe du restaurant administratif estimée à 98 855 €

B. La présentation générale de l'équilibre du budget

Tous budgets, retraités des mouvements inter budgétaires, le budget primitif 2025 de la Métropole de Lyon s'établit à 3 914,4 M€ (3 927,1 M€ en 2024) avec un autofinancement prévisionnel de 252 M€ (263 M€ en 2024).

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours total de dette tous budgets atteint 1 832,2 M€ (1 494,2 M€ en 2024) avec une capacité de désendettement de 7 ans et 3 mois (5 ans et 8 mois en 2024).

Le taux d'intérêt moyen est estimé à 2,58 %.

3914,4
MILLIONS D'EUROS*
3 105,2M€ + 809,2 M€

*Tous budgets, retraités des mouvements Interbudgétaires.

Le budget d'une collectivité se présente toujours en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.



FONCTIONNEMENT



Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien...).

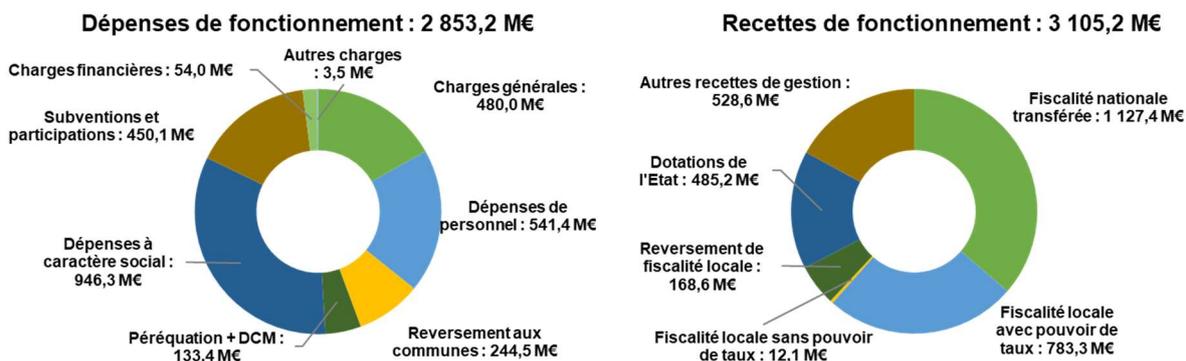


INVESTISSEMENT

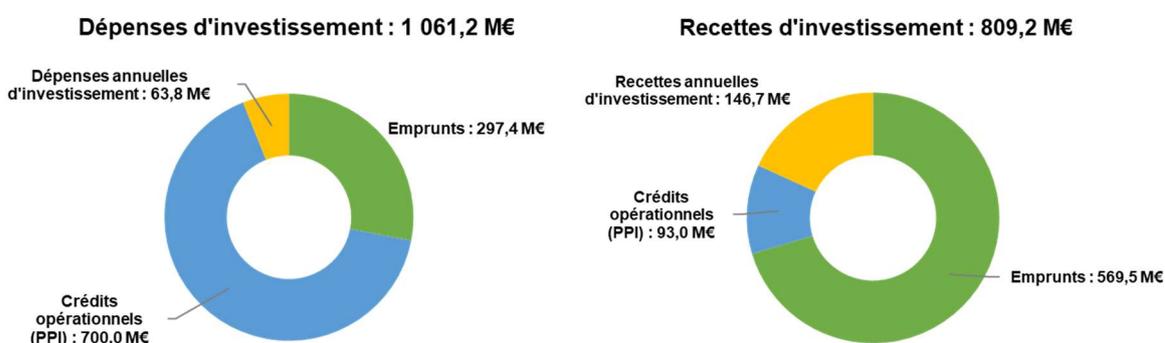


L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants : nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction...

C. Chiffres-clés section de fonctionnement



D. Chiffres-clés section d'investissement



III. Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés)

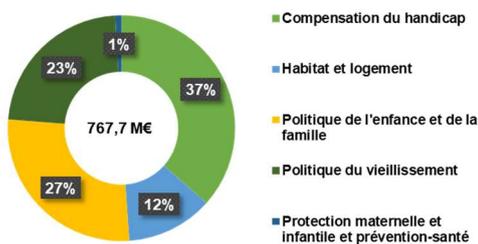
La Métropole de Lyon, comme l'ensemble des collectivités territoriales, a élaboré son budget 2025 dans un contexte d'incertitude renforcé par le décalage des votes des projets de Loi de finances et de Loi de financement de la sécurité sociale. Ce retard a complexifié l'évaluation des ressources, notamment en ce qui concerne les dotations et compensations financières de l'État, et surtout celle des contributions attendues. L'attente prolongée des arbitrages budgétaires nationaux a freiné la capacité à mesurer avec exactitude les ajustements budgétaires nécessaires. Face à ces incertitudes, la Métropole a opéré des choix prudents commentés dans les développements par politique publique.

Les principales propositions du budget primitif 2025 sont détaillées ci-après par macro politique publique, en fonctionnement et investissement.

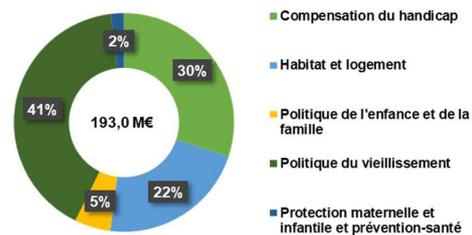
<i>en M€</i>	Dépenses	Recettes
Solidarités et habitat	767,7	193,0
Economie, insertion, éducation, culture, sport	524,1	160,3
Aménagement du territoire	350,4	89,4
Transports et mobilités	374,2	130,3
Environnement	472,7	198,3
Projets futurs à individualiser	78,9	15,3
Ressources	1 346,4	3 127,8
	3 914,4	3 914,4

A. Solidarités et habitat

Dépenses réelles tous budgets - BP 2025



Recettes réelles tous budgets - BP 2025



<i>En M€</i>	Dépenses			Recettes		
	BP 2024	BP 2025	Evolution	BP 2024	BP 2025	Evolution
Fonctionnement	673,7	681,8	1,2%	144,8	164,7	13,8%
Investissement	80,8	85,9	6,3%	22,0	28,2	28,2%
	754,5	767,7	1,8%	166,8	193,0	15,7%

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée et de qualité pour les personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de handicap et partage avec l'État la responsabilité de la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Les crédits de fonctionnement liés à la politique de **compensation du handicap** atteignent 276,7 M€ (268,4 M€ au BP 2024) en dépenses et 58 M€ (49,9 M€ en 2024) en recettes. Ce budget prévoit l'ouverture de 7 places supplémentaires au sein de l'établissement d'accueil médicalisé de la Fondation Richard et l'entrée de 46 services d'aide à domicile (SAD) dans le dispositif de la dotation complémentaire. Les recettes intègrent une hausse de la participation de l'État relative à la prestation de compensation du handicap (PCH).

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap, y compris ceux sous amendement Creton, sont évalués à 165,4 M€ (165 M€ au BP 2024) pour 3 653 bénéficiaires de l'aide sociale (3 580 en 2024). Au regard des contraintes

budgétaires, la revalorisation des taux directeurs de ces structures est fixée à 0,5 % (délibération n° 2024-2540 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2024). Les financements alloués aux associations pour le soutien à la perte d'autonomie, notamment ceux affectés à des projets nouveaux ou en développement, ont dû être limités.

Le montant estimé des contributions des personnes hébergées reste stable à 25 M€.

Les aides au maintien et à l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap sont en hausse de 10 M€ soit 98,4 M€ (88,7 M€ en 2024). Cette forte augmentation provient d'une part de l'actualisation du tarif national socle de la PCH qui est fixé à 24,58 €/heure à compter du 1^{er} janvier 2025 contre 23,50 € en 2024 et d'autre part du nombre croissant de bénéficiaires qui passe de 6 800 à 7 300 cette année. Une contrepartie financière de l'État et des usagers de 8,3 M€ supplémentaires est attendue dont 5 M€ de dotation complémentaire versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

2,6 M€ sont alloués à la PCH parentalité visant à compenser les besoins des parents d'un enfant de moins de 7 ans en situation de handicap, sur la base de 240 bénéficiaires et d'une stabilité du coût moyen mensuel (915 €).

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction puisque progressivement remplacé par la PCH, mobilise 6,8 M€ (6,9 M€ en 2024).

Le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire, est estimé à 10,1 M€ (9,5 M€ en 2024) sur la base de 1 596 élèves pris en charge à la rentrée 2024/2025 (1 546 en 2023/2024).

La participation conventionnelle au budget de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées atteint 2,8 M€ en dépenses et 1,6 M€ en recettes.

L'investissement opérationnel représente 3,8 M€ destinés au dispositif d'aide à l'investissement pour les établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

La Métropole pilote la politique gériatrique et coordonne les actions sociales en faveur **des personnes âgées**. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

170,7 M€ de dépenses de fonctionnement (167,6 M€ au BP 2024) sont alloués à l'ensemble de la politique du vieillissement, dont 129,0 M€ (129,8 M€ en 2024) pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'investissement opérationnel représente 4,8 M€, principalement pour le soutien à l'investissement des établissements accueillant des personnes âgées

Le maintien et l'accompagnement à domicile mobilisent 74,9 M€ dont 74,1 M€ pour les aides humaines telles que l'APA à domicile, revalorisée cette année de 4,6 % (tarif national socle porté à 24,58 M€ contre 23,50 € en 2024) qui atteint 68,5 M€. La dotation qualité visant à bonifier le service rendu aux bénéficiaires représente 5,7 M€.

Les crédits consacrés à l'accueil en établissement représentent 91,9 M€ (87,8 M€ en 2024) et concernent 13 927 bénéficiaires (10 731 pour l'APA contre 10 428 en 2024 et 3 196 bénéficiaires pour l'aide sociale contre 3 361 en 2024).

Les dépenses d'APA sont estimées à 54,9 M€ (55,2 M€ au BP 2024) avec l'application d'un taux directeur d'évolution de 1 % au titre de la dépendance, des revalorisations salariales liées au Ségur de la santé et du point Groupe Iso-Ressources (GIR) (délibération n° 2024-2540 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2024).

Les frais de séjour en établissement atteignent 37,0 M€ (32,6 M€ en 2024). Cette prévision intègre l'application d'un taux directeur ramené à 1 % au regard du contexte actuel (délibération n° 2024-2540 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2024) et l'ouverture de 135 places.

Les soutiens aux actions conduites par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, instituée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, restent stables à 3,5 M€ en dépenses et 3,4 M€ en recettes.

Les participations perçues au titre de la politique des personnes âgées sont estimées à 78,7 M€ contre 65,9 M€ en 2024 en raison des compensations partielles octroyées par la CNSA pour les mesures réglementaires telles que la revalorisation des tarifs des SAD, les reliquats du Ségur de la santé, la dotation qualité). Les autres recettes se rapportant aux aides sociales récupérables pour les personnes en établissements et aux contributions des obligés alimentaires restent inchangées à 6,5 M€ et 3,0 M€.

La Métropole pilote les politiques de **l'habitat et du logement** sur son territoire en matière d'offre de logements, d'accès et de maintien dans le logement, ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique publique s'élèvent à 21,0 M€ en dépenses (24,8 M€ en 2024) et 14,1 M€ en recettes (21,6 M€ en 2024).

Cette politique s'organise en plusieurs axes d'activités : l'accès et l'inclusion par le logement, l'amélioration de la qualité du parc existant, le développement et le renouvellement de l'offre et l'animation et la gouvernance.

L'axe « accès et inclusion par le logement » représente 13,5 M€ en dépenses de fonctionnement (contre 16,0 M€ en 2024). Dans le cadre du Fonds de Solidarité au Logement (FSL), les aides aux ménages les plus en difficulté atteignent 5,4 M€ (5,6 M€ en 2024) du fait du passage en pluriannuel (écriture comptable) des subventions pour l'accompagnement des ménages. L'enveloppe réelle affectée s'avère en augmentation de 130 K€, en raison d'une nouvelle mesure pour l'accès au logement des jeunes sortis de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les dépenses concernant la démarche « Métropole de l'hospitalité » restent stables à 3,2 M€.

Les crédits dédiés au schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage représentent 2,8 M€ (3,0 M€ en 2024) en dépenses et 0,8 M€ (1 M€) en recettes.

Les mesures en faveur de l'amélioration de la qualité du parc existant et du développement de l'offre de logements atteignent 6,8 M€ en fonctionnement. Ces crédits correspondent à l'avancement opérationnel des projets et à un provisionnement plus conforme au réalisé des dépenses relatives à la conduite de procédures et aux besoins d'hébergements temporaires liés aux pouvoirs de police spéciale du Président de la Métropole, soit 0,8 M€ (1,1 M€ en 2024). 1,5 M€ est alloué à la réhabilitation de logements dans les parcs privés.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 14,1 M€ (21,6 M€ au BP 2024) dont 8,0 M€ au titre des baux emphytéotiques pour le logement social contre 15,0 M€ en 2024 en raison du ralentissement du marché de l'immobilier. Les autres produits (contributions des bailleurs et fournisseurs d'énergie et d'eau au FSL) restent stables à 1,2 M€.

Avec 72,6 M€, la politique habitat logement représente près de 86 % des dépenses d'investissement du domaine solidarité (28,2 M€ en recettes).

Le soutien au logement social mobilise 45,6 M€ (17,6 M€ de recettes de l'État). Il se matérialise essentiellement dans le dispositif des aides à la pierre (29,4 M€) mais également dans les réserves foncières pour le logement abordable (6 M€) ou le contrat de plan OPH (4,8 M€).

Les dépenses en faveur du parc privé (26,8 M€) concernent majoritairement les aides à la pierre pour 10 M€ (10,5 M€ de recettes), le contrat de plan de l'office foncier solidaire pour 7,6 M€, les opérations d'aménagement DUP multisites pour 5 M€ et le dispositif d'éco-rénovation pour 3,2 M€.

Hors investissement opérationnel, 1,3 M€ est prévu pour le projet de prise de participation à la future société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) foncière parc privé.

La politique de **l'enfance et de la famille** est une compétence obligatoire de la Métropole (aide sociale à l'enfance - ASE) à laquelle contribue aussi l'État, au titre de la

protection judiciaire de la jeunesse. Les bénéficiaires de l'ASE sont les mineurs (dont les mineurs non accompagnés), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans. La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'une adoption.

Les dépenses de fonctionnement de cette politique d'un montant de 207,0 M€ (206,2 M€ en 2024) portent sur les frais de séjours et d'hébergement ainsi que sur les frais annexes tels que le transport, la santé, les frais alimentaires et les aides financières.

Les crédits consacrés aux frais de séjours et d'hébergement s'élèvent à 184,9 M€ (183,9 M€ en 2024). Au regard des contraintes budgétaires, la revalorisation des taux directeurs des structures habilitées ASE et des services de prévention spécialisée est limitée à + 0,5 % (délibération n° 2024-2541 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2024).

La politique de l'enfance se compose de quatre axes majeurs : évoluer vers un dispositif de protection plus adapté, flexible et sécurisé, agir au plus tôt en prévention pour éviter la dégradation des situations familiales, accompagner à la parentalité et éviter les ruptures de parcours y compris à la majorité.

Le montant alloué aux financements des dispositifs d'accueil et de protection des mineurs s'élève à 104,7 M€ contre 93,1 M€ au BP 2024. Les crédits dédiés à l'accueil familial progressent de 4,1 M€ (17,6 M€ contre 13,5 M€ au BP 2024) en raison des mesures réglementaires de revalorisation salariale des assistants familiaux, y compris ceux salariés par des personnes de droit privés (loi « Taquet » n° 2022-140 du 07 février 2022).

Les dépenses de prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) sont évaluées en baisse à 32,5 M€ (37,5 M€ en 2024), sous réserve de la mise en œuvre d'un nouveau centre de mise à l'abri et d'évaluation, susceptible de contribuer à la réduction des délais d'évaluation.

28,6 M€ (33,4 M€ au BP24) sont alloués à la prise en charge des jeunes majeurs dont 25,5 M€ de frais d'hébergement (30,3 M€ au BP24) en lien avec le plafonnement des places déployées depuis 2023 (700) et la maîtrise de l'hébergement hôtelier.

Les dispositifs de prévention mobilisent 41,0 M€ (42,1 M€ en 2024). Ils regroupent l'accueil mère/enfant, les différents types de prise en charge en milieu ouvert, la prévention spécialisée ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme les Maisons des jeunes et de la culture (MJC). 18,7 M€ sont dédiés aux mesures d'aide à domicile, dont 9,3 M€ pour des actions éducatives et administratives et 9,4 M€ pour la mise en œuvre de mesures judiciaires en milieu ouvert. Ce budget intègre le déploiement progressif de 346 mesures supplémentaires prévues dans un appel à projet publié en juin 2024.

Les recettes attendues sont estimées à 10,2 M€ (4,2 M€ au BP 24) dont 4,8 M€ de participation de l'État aux frais de la prise en charge des mineurs non accompagnés (2,5 M€ au BP24) et 4,1 M€ de cofinancements obtenus dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance (0,9 M€ au BP24).

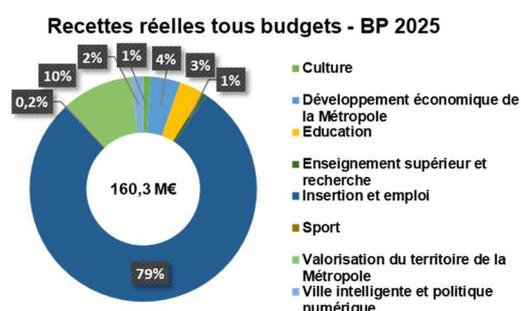
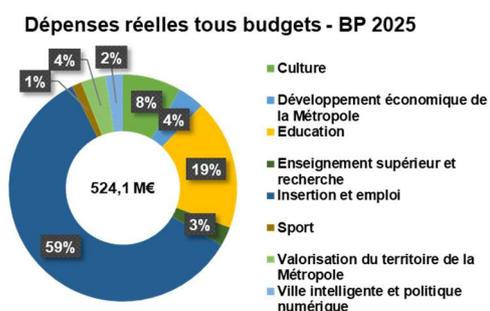
Sur les 3 M€ d'investissement opérationnel, 1,4 M€ permet l'entretien du patrimoine de l'IDEF et 1,4 M€ la relocalisation du centre de mise à l'abri et d'évaluation à Décines-Charpieu (CMAE).

La politique de **protection maternelle et infantile et prévention santé** vise à renforcer la prévention primaire et secondaire pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains, favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistantes maternelles et garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériel et produits (médicaments, vaccins, services) adéquats.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 6,5 M€ (6,7 M€ en 2024) et intègrent de nouvelles dépenses dans le cadre de la planification et de l'éducation familiale. Afin de se conformer aux obligations du code de la santé publique, les Centres de Santé et d'Éducation Sexuelle (CSES) métropolitains vont proposer en 2025 l'accès à l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse aux habitantes de la Métropole qui bénéficieront d'un accompagnement global grâce à la pluridisciplinarité des équipes (médecin, sage-femme, travailleur social, conseiller conjugal et familiale).

Les recettes sont estimées à 3,7 M€ (3,1 M€ en 2024) dont 1,9 M€ de participation de l'État et 1,4 M€ de remboursements de la Caisse primaire d'assurance maladie des frais d'actes et de consultations PMI.

B. Économie, insertion, éducation, culture et sport



En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2024	BP 2025	Evolution	BP 2024	BP 2025	Evolution
Fonctionnement	441,6	433,5	-1,8%	145,6	148,0	1,6%
Investissement*	84,8	90,6	6,8%	19,7	12,4	-37,3%
	526,4	524,1	-0,4%	165,3	160,3	-3,0%

* dont BP 2025 hors investissements opérationnels 5,8 M€ en recettes

Le budget de fonctionnement consacré à la politique **d'insertion et d'emploi** représente 309,9 M€ (302,8 M€ en 2024). Cette progression de 7,1 M€ est liée à la hausse de l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) réglementaire et aux réorientations des actions d'insertion issues du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026.

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires est estimée à 279,3 M€ (269,8 M€ en 2024), avec une hypothèse de revalorisation nationale de 2,2 % en avril 2025, une relative stabilité du nombre des bénéficiaires (environ 40 000 foyers mensuels), ainsi qu'une stabilité de la structure démographique des foyers couverts. De plus, elle prend en compte l'effet « année pleine » de la revalorisation exceptionnelle de +4,6 % d'avril 2024. Selon l'impact sur le nombre des bénéficiaires du RSA des nouvelles tensions qui se font jour sur le marché du travail, cette enveloppe fera l'objet d'un réexamen à l'automne à l'occasion de la décision modificative.

Dans le cadre des orientations du PMI'e et du pacte des solidarités, 25,1 M€ (25,9 M€ en 2024) sont alloués aux actions d'insertion et parcours d'accompagnement. Ce budget prévoit une légère diminution des places d'accompagnement socio professionnel et la révision des subventions allouées aux structures d'insertions.

Ce budget conserve néanmoins l'engagement pour les expérimentations auxquelles la Métropole a décidé de prendre part (territoires zéro chômeur longue durée, expérimentation RSA rénové à Givors et Grigny-sur-Rhône), après plusieurs années de montée en charge.

Les dispositifs visant à l'insertion des jeunes mobilisent 4,4 M€ (5,7 M€ en 2024), dont 2,6 M€ pour l'allocation du Revenu de solidarité jeunes (RSJ) à destination des 18-25 ans en grande précarité et non éligibles au RSA (3,6 M€ en 2024) pour une cible d'environ 500 bénéficiaires par mois (contre 750 initialement prévus). Les actions d'accompagnement individuel par des structures d'insertion labellisées représentent 1,8 M€ (2,1 M€ en 2024), avec une priorisation des thématiques portant sur la santé mentale et physique, le handicap, la remobilisation, l'accès au logement et l'hébergement.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 125,8 M€ (125,7 M€ en 2024), dont 104,6 M€ de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) reversée

par l'État, 10,0 M€ de fonds de mobilisation départementale d'insertion, 5,0 M€ du fonds social européen. Les recouvrements d'amendes administratives et indus RSA sont estimés à 4,2 M€.

En matière d'**éducation**, la Métropole a en charge 119 collèges (82 publics et 37 privés) pour 70 181 collégiens (47 148 dans le public et 23 033 dans le privé).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 45,9 M€ (48,4 M€ en 2024) dont 29,6 M€ pour les dotations des collèges versées aux établissements publics et privés contre 32,3 M€ en 2024) en lien avec la baisse des coûts énergétiques et la prise en compte du fond de roulement de chaque établissement.

Les autres dépenses concernent les soutiens aux activités éducatives et sportives pour 6,1 M€ (6,7 M€ en 2024) et l'entretien des collèges 4,2 M€ (4,4 M€ en 2024).

Les crédits consacrés à la restauration scolaire s'élèvent à 8,2 M€ (7,2 M€ en 2024). Ils intègrent la mise en place de la tarification sociale dans les collèges publics et l'augmentation des prix proposés par les prestataires pour les 25 collèges en marché.

Les recettes de fonctionnement, issues des participations de départements limitrophes et compensations tarifaires des demi-pensions sont estimées à 0,7 M€ (0,9 M€ en 2024).

En matière d'investissement opérationnel, 22,2 M€ en dépenses sont dédiés aux opérations récurrentes, qui portent principalement sur les travaux de gros entretien dans les collèges (13,9 M€).

La Métropole continue de mener à bien des projets de construction, restructuration ou rénovation des collèges (31,9 M€), notamment le projet de construction du collège République à Vénissieux (19,3 M€).

Hors investissement opérationnel, 4,8 M€ sont attendus au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

Les crédits alloués à **l'enseignement supérieur et à la recherche** s'établissent à 1,0 M€ (1,2 M€ pour 2024) en dépenses de fonctionnement, dont 0,8 M€ de soutien à des actions de lutte contre la précarité étudiante et à la COMUE (communauté d'universités et établissements) qui fédère les établissements d'enseignement supérieur. 0,2 M€ concerne le service commun "université - vie étudiante" avec une contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé de 0,6 M€.

En investissement, 5 M€ sont alloués au volet ESRI (enseignement supérieur recherche innovation) et 4,3 M€ au SDU (schéma de développement universitaire) pour la modernisation des campus et l'amélioration des conditions de vie et d'étude.

En matière **culturelle**, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 37,1 M€ (40,3 M€ au BP24).

Il est proposé d'inscrire 13 M€ au titre de la contribution au fonctionnement du Musée des Confluences (13,4 M€ votés en 2024). Au regard de l'annulation de l'édition 2025 du festival romain, la contribution au fonctionnement du musée Lugdunum (hors masse salariale) s'établit à 0,9 M€ (1 M€ en 2024). Les recettes liées à la billetterie et à la boutique sont estimées à 0,4 M€.

L'enveloppe dédiée aux subventions aux équipements culturels de rayonnement national et international s'établit à 6,0 M€ (6,9 M€ en 2024) avec un maintien des soutiens à la plupart des grands équipements (Opéra, Théâtre National Populaire, Maison de la danse...). Les efforts budgétaires portent sur les révisions des soutiens au Planétarium de Vaulx-en-Velin (-20 %), au Théâtre des Célestins (-5,8 %) et la non reconduction de l'aide à la Cité Internationale de la Gastronomie allouée en 2024 (1 M€).

Les subventions aux événements culturels du territoire représentent 6,6 M€ (7,2 M€ en 2024), avec une préservation des aides aux petits festivals et une révision des financements de grands événements (- 0,3 M€ pour le festival des Nuits de Fourvière, - 0,2 M€ pour la Biennale de la danse, - 0,1 M€ pour le Festival Lumière).

Il est proposé d'inscrire 6,7 M€ (6,8 M€ en 2024) pour la mise en œuvre des orientations du schéma des enseignements artistiques 2023-2027. Cette enveloppe, regroupe les participations au Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, à l'École Nationale de Musique de Villeurbanne et aux autres conservatoires et écoles de musique et danse du territoire. Elle intègre également des soutiens aux projets d'éducation artistique dans les territoires et différentes actions culturelles d'inclusion sociale en direction des collégiens et bénéficiaires des politiques de solidarités de la Métropole.

La contribution obligatoire au service unifié des archives départementales et métropolitaines, géré par le Département du Rhône est revalorisée à 2,5 M€ (2,3 M€ en 2024) pour prendre en compte l'évolution des dépenses énergétiques. Les dépenses liées aux actions en matière de lecture publique prévues dans la convention de mutualisation avec la Ville de Lyon et les soutiens aux événements littéraires sont stables (0,4 M€), à l'exception du retrait de la subvention à la Fête du Livre de Bron consécutive à la dissolution de l'association (-0,06 M€). Le nouveau projet de la bibliothèque numérique métropolitaine dont le coût sur une ½ année était évalué à 0,3 M€ est suspendu.

Les fonds dédiés à la structuration de la filière culturelle s'élèvent à 0,7 M€ (0,9 M€ en 2024), avec une réduction des appels à projet mais des accompagnements vers des

modèles économiques plus robustes, et le maintien des encouragements aux actions écoresponsables et à l'égalité femmes-hommes.

En matière d'investissement, on peut noter 1,3 M€ prévus à destination du musée Lugdunum, 1,6 M€ à destination des opérations de gros entretien (hors Lugdunum) et 0,7 M€ pour la cité internationale des arts du cirque (1 M€ de recette de l'État).

La promotion de la **pratique sportive et de la vie associative** mobilise 4,1 M€ (4,8 M€ en 2024) en fonctionnement et 2,1 M€ de travaux sur les équipements sportifs métropolitains.

Le soutien aux clubs sportifs s'élève à 2,3 M€ contre 2,7 M€ en 2024. Cette baisse porte principalement sur les soutiens aux grands clubs professionnels (OL, ASVEL, LOU), tandis que les moyens alloués aux pratiques amateurs, au sport comme levier d'inclusion et de santé/bien-être et au développement du sport féminin, sont préservés (0,9 M€).

L'enveloppe dédiée aux grands événements et manifestations sportives est de 0,4 M€ (0,7 M€ en 2024) € en raison de la non-reconduction des jeux Métropolitains créés en marge des JO de Paris 2024.

0,5 M€ est consacré au soutien à la vie associative (0,6 M€ en 2024) et plus particulièrement aux associations locales axées sur l'engagement, la citoyenneté et l'éducation populaire.

Le budget alloué au **développement économique responsable et numérique** représente 35,5 M€ de dépenses (44,1 M€ en 2024) et 20,4 M€ de recettes (18 M€ en 2024) de fonctionnement. Il vise à accompagner les grandes transformations écologiques et sociales du territoire.

L'enveloppe consacrée à la transformation d'activités économiques et l'innovation atteint 3,3 M€ contre 5,4 M€ en 2024. Cette baisse est liée d'une part à la fin de la prise en charge des loyers du Centre d'Infectiologie (-1,2 M€) et l'arrêt du financement du bureau de l'organisation mondiale de la santé (OMS) à Lyon dont les nouveaux locaux sont désormais terminés (- 0,3 M€). Les participations aux salons Pollutec et Global Industrie sont préservées (0,5 M€).

Les soutiens à l'entrepreneuriat local s'élèvent à 2,9 M€ (3,4 M€ en 2024), avec un maintien des soutiens aux structures de l'économie sociale et solidaire, un recentrage sur les aides à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat féminin et des réductions portées principalement par les actions de promotion de l'entrepreneuriat et d'animation des communautés d'entrepreneurs.

Hors investissement opérationnel, 0,8 M€ est inscrit en recette au titre des premières récupérations d'avances remboursables consenties aux entreprises dans le cadre du Fonds

Régie Unie lors de la crise sanitaire du COVID19 (délibération n°2020-4320 du conseil métropolitain du 8 juin 2020).

Les actions de valorisation du territoire et de développement d'un tourisme responsable représentent 9 M€ de crédits de fonctionnement (10,8 M€ pour 2024), dont 4,8 M€ (5 M€ en 2024) de soutien à l'Office du tourisme et 3 M€ de participation à OnlyLyon&CO, nouvelle dénomination regroupant les programmes auparavant distincts de l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) et de OnlyLyon (en 2024 le montant des deux participations combinées était de 3,4 M€).

Les actions de développement du tourisme responsable et du tourisme d'affaire atteignent 0,2 M€ contre 0,9 M€ en 2024 budget qui, pour mémoire, intégrait l'accueil des finales Worldskills (0,5 M€). En recettes, au regard l'évolution continue de la fréquentation touristique, le produit de taxe de séjour est estimé à 14,5 M€ (13,5 M€ en 2024) sans révision des tarifs.

Parmi les 11,4 M€ de crédits d'investissement dédiés au développement économique de la Métropole, on notera 3,8 M€ de financement du pôle entrepreneurs Sud-Est, 2,7 M€ pour le projet vallée de la chimie et 2,3 M€ pour les Requalification des parcs et zones industriels (RPZI). Une recette de 3.5 M€ est attendue de la part de la région pour le CIRC (centre international de recherche sur le cancer).

Les dépenses de développement numérique et des systèmes d'information mobilisent 10,1 M€ (11,5 M€ au BP 2024) en fonctionnement, dont 8,1 M€ (8,7 M€ en 2024) pour les moyens internes et équipements métropolitains, avec des mesures d'économies et d'optimisation sur des programmes de maintenance dont une partie des prestations est réinternalisée, une hypothèse de baisse du volume des impressions, et des reports de déploiements d'équipements. Les fonds dédiés à l'innovation en matière de services informatiques à l'utilisateur représentent 1,5 M€ (2 M€ en 2024), baisse se traduisant par des suspensions d'appels à projets sur l'inclusion numérique et la cybersécurité, et des arrêts de services d'hébergement de données. L'investissement opérationnel représente 2,5 M€ consacrés aux usages et services numériques.

C. Aménagement du territoire

Dépenses réelles tous budgets - BP 2025



Recettes réelles tous budgets - BP 2025



En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2024	BP 2025	Evolution	BP 2024	BP 2025	Evolution
Fonctionnement	170,9	153,9	-9,9%	21,9	25,4	16,0%
Investissement*	238,4	196,3	-17,7%	60,6	63,9	5,5%
	409,3	350,2	-14,4%	82,5	89,4	8,3%

* dont BP 2025 hors investissements opérationnels 31,7 M€ en dépenses et 40,6 M€ en recettes

En matière de **coopérations territoriales**, les dépenses de fonctionnement représentent 73,5 M€, dont 72,3 M€ versés au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). Les autres dépenses concernent les participations aux satellites des territoires voisins pour 1,2 M€.

L'entretien, la gestion et la conception des espaces publics mobilisent en fonctionnement, 43,9 M€ en dépenses (52,2 M€ au BP 24) et 12,7 M€ en recettes (11,6 M€ au BP 24).

30,8 M€ sont alloués aux activités de propreté urbaine contre 36 M€ au BP 24. Cette évolution s'explique par des révisions de tournées de collecte sur certains secteurs, la reprise en régie de certaines prestations externalisées, une diminution des crédits alloués au nettoyage des marchés alimentaires et forains ainsi qu'un désengagement des interventions de nettoyage sur les WC (compétences communales).

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre les déchets abandonnés sur les espaces publics, 7,2 M€ de recettes sont inscrits au titre des produits issus des responsabilités élargies des producteurs (REP) de mégots et d'emballages diffus. Les participations conventionnelles des communes sur les dispositifs de propreté globale atteignent 1,1 M€ (0,9 M€ au BP 24).

5,8 M€ sont alloués à l'entretien du domaine public (8,9 M€ au BP24) avec une baisse des interventions extérieures d'entretien courant de la voirie, notamment des marquages. L'enveloppe dédiée à la gestion des ouvrages d'art est reconduite à hauteur d'1,8 M€.

Les dépenses liées à la viabilité hivernale de la voirie métropolitaine sont estimées à 2 M€ (2,4 M€ au BP 24).

La poursuite des actions en faveur de la végétalisation de la ville et l'entretien du parc arboré mobilise 3,6 M€ (4,1 M€ au BP24).

En investissement, 27 M€ de dépenses concernent les opérations récurrentes, principalement pour des réparations et le renouvellement des voiries, les ouvrages d'art, les arbres d'alignement et les achats de matériels techniques de viabilité hivernale.

Les actions conduites dans le cadre de la **politique de cohésion territoriale** qui comprend la politique de la ville mobilisent 17,1 M€ en dépenses de fonctionnement (14,5 M€ en 2024) et 6,9 M€ en recettes (6,4 M€ en 2024) dont 4,4 M€ de produits de cessions foncières.

Les opérations d'aménagement en régie directe mobilisent 11,9 M€ (7,5 M€ en 2024) dont 3,8 M€ pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Sud à Lyon 8^{ème}, 4,2 M€ pour la poursuite des acquisitions foncières et des travaux de démolition du projet du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Les Alagniers à Rillieux la Pape et 1 M€ pour la rénovation de la ZAC Marché Monmousseau Balmes à Vénissieux.

Les interventions en faveur des quartiers les plus défavorisés représentent 4,9 M€ (6,6 M€ en 2024 dont 1 M€ de participation d'équilibre à la ZAC concédée Terrailon à Bron). En accord avec les communes, 1,5 M€ est alloué aux opérations de gestion sociale urbaine de proximité (1,6 M€ en 2024). Le dispositif « L'été ensemble dans la Métropole », qui propose des activités gratuites aux enfants et aux familles est renouvelé pour un montant 0,8 M€. Les crédits de médiation sociale dans 3 collèges en cités éducatives sont reconduits (0,15 M€). Les cofinancements attendus de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et des communes sont estimés à 1 M€.

En investissement, les dépenses atteignent 30,1 M€ et les recettes 11,5 M€. Les subventions d'équipement aux communes s'élèvent à 8,6 M€. Les acquisitions pour compte de tiers requièrent 8 M€ en dépenses et 10 M€ en recettes. Parmi les autres dépenses d'investissement opérationnel on peut citer l'opération d'aménagement de nouveaux espaces et d'apaisement du quartier Langlet Santy à Lyon 8^{ème} (2,4 M€), le projet cœur de parc à Saint Fons (1,5 M€), le projet désenclavement du secteur pyramides à Vénissieux (1,5 M€).

La **politique de développement urbain** de la Métropole soutient la production de logements abordables, améliore la qualité urbaine et environnementale des quartiers et des communes, offre des espaces apaisés, végétalisés, partagés, et contribue au développement de l'économie circulaire, locale et des pôles entrepreneuriaux.

Les dépenses de fonctionnement représentent 19,5 M€ contre 30,2 M€ au BP 2024 en lien avec l'avancement opérationnel des ZAC et le versement prévisionnel des participations d'équilibre (pour mémoire, 11,3 M€ ont été versés pour les ZAC Part-Dieu à Lyon et La Saulaie à Oullins en 2024).

La poursuite des opérations d'urbanisme en régie directe mobilise 11,8 M€ en dépenses (12,2 M€ en 2024) et 4 M€ en recettes (3,4 M€ en 2024) dont 3,7 M€ pour la poursuite des travaux de la ZAC Carnot Parmentier à Saint Fons, 2,6 M€ pour les études et

travaux de réseaux de la ZAC Vallon des hôpitaux à Saint-Genis-Laval et 2,3 M€ pour les acquisitions foncières pour la ZAC Grandclément à Villeurbanne.

Par délibération n° 2025-4040 de la Commission permanente du 17 février 2025, 3,2 M€ de subvention de fonctionnement sont attribués à UrbaLyon (nouvelle dénomination de l'Agence d'urbanisme) dans le cadre de son programme partenarial 2025.

Hors opérations gérées en régie directe (Baourd), les autres dépenses relatives aux projets territoriaux et à la planification urbaine nécessitent 2,2 M€, dont 0,4 M€ pour les études préalables d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux.

Les recettes de fonctionnement sont estimées, hors opérations gérées en régie directe (Baourd), à 1,8 M€ (dont 1,3 M€ de participation pour l'opération de Lyon 9 Quartier de l'industrie et 0,4 M€ pour les refacturations en matière d'autorisation des droits du sols).

Les crédits d'investissement opérationnel consacrés au développement urbain atteignent 67,8 M€ et 9,5 M€ en recettes. Les réserves foncières hors logement social mobilisent 10 M€. 7,4 M€ sont alloués au projet d'apaisement de la Presqu'île de Lyon, 5,4 M€ aux acquisitions foncières du projet Part-Dieu, 4,8 M€ à la requalification du boulevard Tony Garnier, 4,7 M€ au technicentre à la Mulatière, 4 M€ à la requalification du boulevard Yves Farge à Vénissieux, 3,4 M€ aux îlots Longarini Oussekiné à Givors, 3,6 M€ à l'avenue des frères Lumière à Lyon 8^{ème}, l'aménagement de la rive droite du Rhône (1,6 M€)...

Enfin concernant la politique des espaces publics, la réalisation de travaux au titre du Fonds d'initiative communale (FIC) et des Actions de proximité territoriales (PROX) mobilise 11,2 M€ de dépenses, la végétalisation des rues 4,7 M€, la reconstruction du pont Esplette à Tassin-la-Demi-Lune 3,1 M€, les travaux route de Paris à Charbonnières-les-Bains 3 M€, le plan canopée 2,5 M€...

Hors investissement opérationnel, dans l'éventualité d'opérations foncières donnant lieu à consignation, 22,8 M€ sont prévus en dépenses et recettes. Les réalisations d'immobilisations financières liées à des cessions à paiements échelonnés et avances consenties à des aménageurs de ZAC concédées représentent 11,7 M€ en recettes, (versements d'échéances), et 5 M€ en dépenses (constatations de créances).

D. Transports et mobilités

Cette macro-politique décline une stratégie intégrée qui regroupe les soutiens aux transports en commun, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, y compris des ouvrages d'art et tunnels, la signalisation, l'entretien et la maintenance des feux ainsi que le

développement de services à la mobilité : gestion des parcs de stationnement, stationnements sécurisés vélo, vélos en libre-service et en location (Vélo'v, FreeVélo'v, MyVélo'v...), covoiturage, autopartage, information multimodale, conseil en mobilité. La politique s'appuie également sur une régulation des véhicules motorisés polluants à travers la zone à faibles émissions (ZFE).

En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2024	BP 2025	Evolution	BP 2024	BP 2025	Evolution
Fonctionnement	243,2	244,0	0,4%	89,7	116,8	30,3%
Investissement*	108,0	130,1	20,5%	10,0	13,5	35,5%
	351,2	374,2	6,6%	99,6	130,3	30,8%

* dont BP 2025 hors investissements opérationnels 13,1 M€ en dépenses

Les crédits de fonctionnement représentent 244,1 M€ (243,2 M€ en 2024) en dépenses et 116,8 M€ en recettes (89,7 M€ en 2024).

En dépenses, la plus grosse partie des crédits concerne la participation statutaire à SYTRAL Mobilités pour 163,3 M€ (162,6 M€ en 2024).

En recettes, les droits de péage du BPNL sont estimés à 44 M€ et la quote-part du versement mobilités à 22 M€ (reconduction du produit 2024). 15,7 M€ sont attendus au titre des refacturations de travaux de voirie (15,5 M€ en 2024) et 13,6 M€ au titre du forfait post-stationnement (8,5 M€ en 2024).

Les dépenses de **gestion et d'entretien du domaine public** sont estimées à 27,7 M€ (31,2 M€ en 2024) dont 16 M€ dédiés aux réfections des tranchées et 10 M€ à la maintenance de la chaussée, des trottoirs et des équipements afférents.

29,1 M€ (23,9 M€ au BP 24) sont alloués au développement et la gestion des mobilités, dont 7,7 M€ (4,9 M€ au BP 24) dédiés aux modes actifs, visant en particulier au déploiement de 2500 Vélo'v électriques dès janvier 2025 (remplacement du parc « e-Vélo'v » introduit en 2020). La sécurisation et la régulation des déplacements représentent 5,5 M€ contre 6,6 M€ au BP 2024.

Le développement de nouvelles offres de services mobilise 11,2 M€ (7,8 M€ en 2024) dont 7,6 M€ pour le nouveau service public d'autopartage Citiz, sur une hypothèse d'optimisation du marché d'exploitation avec notamment la fermeture de stations très déficitaires. 4,9 M€ (4,6 M€ en 2024) sont attendus des recettes des usagers. L'exploitation des lignes de covoiturage nécessite 1,5 M€ en dépenses et recettes dont 0,7 M€ du Fonds vert. 1,2 M€ est consacré au déploiement du marché Freevelo'v sur la base d'une flotte de 7 000 vélos.

Les actions d'accompagnement à destination des employeurs et particuliers se poursuivent tout comme le soutien aux plans de mobilité scolaire. Ces aides et conseils en mobilité, évalués à 0,7 M€ (0,9 M€ en 2024), bénéficieront de financements du Fonds vert estimés à 0,8 M€. L'ouverture du guichet d'accueil physique et dématérialisé des usagers de la zone à trafic limité (ZTL) est estimée à 0,6 M€.

La gestion des infrastructures mobilise 19,9 M€ (20,6 M€ au BP 24) dont 13,2 M€ alloués à la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et 6,7 M€ à l'exploitation des voies rapides et tunnels (7,6 M€ au BP 24). L'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2ème requiert 3,6 M€ en dépenses et 3,9 M€ en recettes au titre des refacturations des charges d'exploitation aux affectataires et touchers de quai de la gare routière.

En matière d'investissement opérationnel, les dépenses consacrées à la mobilité s'élèvent à 117 M€ et les recettes à 13,5 M€.

15,7 M€ en dépenses sont dédiés aux interventions récurrentes qui concernent principalement le réseau structurant vélo, les aménagements de voirie en faveur du développement de l'offre TCL de SYTRAL Mobilités, l'entretien des tunnels et des voies rapides, les travaux de sécurisation et de régulation des déplacements (2,9 M€ en recettes).

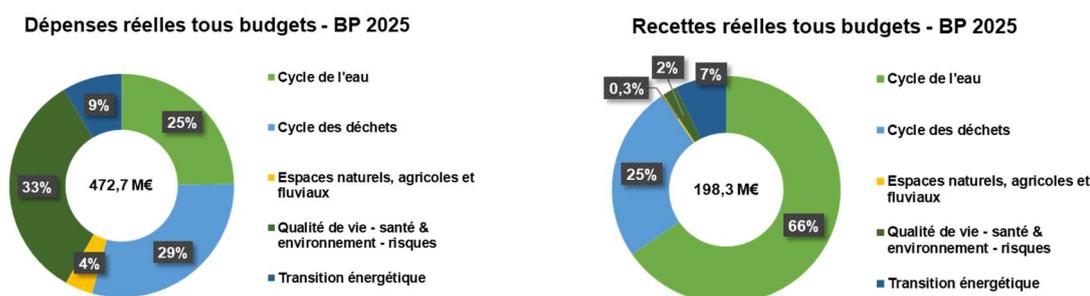
Parmi les projets de mobilité les plus conséquents il convient de citer les Voies Lyonnaises (60,2 M€ en dépenses et 6,2 M€ de recettes), l'accompagnement des projets de SYTRAL Mobilités tels que les travaux de prolongement de la ligne de tramway T6 et du C3 (4,4 M€ en dépenses et 1,2 M€ en recettes), le tronçon Sud du boulevard Garibaldi à Lyon (4 M€), le plan piéton (3,7 M€), le développement d'un réseau de lignes de covoiturage (1,5 M€ en dépenses et 1,1 M€ de recettes) ou encore l'aménagement et le déploiement des places de stationnement sécurisées vélos (1,1 M€).

8,4 M€ sont consacrés aux ouvrages d'art, avec 3 M€ pour le boulevard périphérique Nord de Lyon, 1,8 M€ pour le renouvellement du système d'information des tunnels et voies rapides, 1,2 M€ pour le projet du pont de Vernaison à Solaize.

4,5 M€ sont prévus pour le nœud ferroviaire lyonnais, avec les études et préparatifs de l'enquête d'utilité publique de la mise à quatre voies de la section Saint-Fons – Grenay, et pour le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CEFAL Nord), dont l'avant-projet détaillé est cofinancé par la Métropole.

Hors investissement opérationnel, dans le cadre de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public (DSP) relatif à l'exploitation du parc de stationnement Saint Antoine approuvé par délibération n°2024-2291 du 24 juin 2024, le dernier versement lié à la valeur non amortie des investissements s'élève à 8,9 M€. 4,1 M€ sont inscrits pour le remboursement en capital de la dette afférente au financement du BPNL.

E. Environnement



En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2024	BP 2025	Evolution	BP 2024	BP 2025	Evolution
Fonctionnement	333,9	330,4	-1,1%	159,5	177,7	11,4%
Investissement*	108,6	142,4	31,1%	11,9	20,6	72,6%
	442,5	472,7	6,8%	171,5	198,3	15,6%

* dont BP 2025 hors investissements opérationnels 14,3 M€ en dépenses et 10,5 M€ en recettes

Dans le cadre de la politique liée à la **qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques**, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques.

En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 138,0 M€ (137,8 M€ en 2024), dont 130,7 M€ (130,0 M€ au BP 2024) de contribution obligatoire au Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (Délibération n°2024-2658 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2024 approuvant l'avenant n° 3 à la convention), abondée d'1,2 M€ en vue d'un soutien exceptionnel à la structure.

Dans le cadre de l'amplification de la ZFE s'appliquant aux véhicules classés Crit'Air 3 depuis le 1^{er} janvier 2025, l'offre Découverte Mobilités est reconduite. Elle permet de tester gratuitement les services TCL, Vélo'v, Citiz (autopartage) et En Covoit' Rendez-vous (covoiturage) pendant trois mois. 0,8 M€ en dépenses et 0,7 M€ en recettes sont prévus pour cette aide labellisée « Fonds vert ».

L'accompagnement des propriétaires de logements privés devant effectuer des travaux de mise en conformité liés aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT), renouvelé en 2024 pour 3 ans sur 10 communes mobilise 1,3 M€ (1,1 M€ en 2024) en dépenses et recettes ces actions bénéficiant de financements à 100% de l'État.

Les interventions en matière d'amélioration de qualité de l'air, d'environnement sonore et de prévention des risques majeurs mobilisent 1,3 M€.

Le déploiement des outils au service de la dynamique de résilience territoriale requiert 0,9 M€ contre 1,2 M€ en 2024 en raison de la finalisation de la révision du Plan Climat Air Energie Territorial en 2025.

Émargent à cette thématique certaines des dépenses relatives à la lutte contre les inondations et celles consacrées à la défense extérieure contre l'incendie, pour un montant de 0,8 M€ en fonctionnement (0,9 M€ en 2024).

0,5 M€ est dédié à la stratégie alimentaire labellisée en 2022 afin d'encourager les pratiques alimentaires saines et responsables et de soutenir des actions innovantes de renforcement de l'accessibilité alimentaire, en particulier le projet de caisse solidaire alimentaire.

L'investissement opérationnel représente 18,8 M€ (1,9 M€ en recettes) dont 2 M€ concernent les opérations récurrentes pour la défense extérieure contre les incendies. En matière de projets, 9,7 M€ financent l'écocémentation, 2,5 M€ la végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'école, 2,1 M€ les plans de prévention des risques (acquisitions/démolitions) avec 1,7 M€ de recettes des co-financeurs et 1,1 M€ concourt à la mise en place de la zone à faibles émissions.

Les dépenses relatives au « **cycle des déchets** » représentent 115,8 M€ en fonctionnement (115,8 M€ en 2024). Elles s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur Déchets 2030 voté en juin 2022 et visent à déployer des solutions adaptées aux usagers pour réduire et trier les déchets, les accompagner dans le changement de pratiques et faire des déchets des ressources durables. Les recettes de fonctionnement, sensibles aux cours des matières premières et prix énergétiques sont estimées à 48,9 M€ (42,5 M€ au BP 2024).

Les dépenses de collecte et pré-collecte des déchets atteignent 55,3 M€ (54,5 M€ en 2024). La collecte en porte à porte mobilise 34,2 M€ contre 35,0 M€ en 2024. Cette diminution est liée aux nouvelles fréquences de collecte mises en place lors du déploiement de la collecte des déchets alimentaires (DALIM). La collecte des silos nécessite 4,1 M€ (4,2 M€ en 2024).

L'exploitation des déchetteries mobilise 10,7 M€ en dépenses (10,3 M€ en 2024) et 2,3 M€ en recettes (2,4 M€ en 2024).

Les coûts d'exploitation des unités de traitement et de valorisation énergétique sont estimés à 26,0 M€ (26,7 M€ en 2024) sur la base de 403 000 tonnes valorisées. 30,1 M€ sont attendus en recettes (26,4 M€ en 2024) en raison de la hausse des prix de revente pour la commercialisation des vides de four.

La prise en charge de la hausse du tonnage de collectes sélectives entraîne l'augmentation des crédits affectés aux actions de valorisation des matières issues du tri et des déchetteries estimés à 26,4 M€ en dépenses (24,0 M€ en 2024) et 15,7 M€ en recettes (13,7 M€ en 2024).

Au vu de l'achèvement du déploiement des bornes DALIM et de la baisse du compostage partagé, 3,6 M€ (6,1 M€ au BP 2024) sont alloués aux actions de prévention et de sensibilisation au tri.

L'investissement opérationnel mobilise 23,5 M€ en dépenses et 0,8 M€ de recettes. 14,9 M€ concernent des opérations récurrentes, dont 7,5 M€ dédiés au gros entretien des usines d'incinération Lyon Nord et Sud, 4,5 M€ à l'acquisition de poids lourds et 2,9 M€ aux équipements de collecte. En termes de projets, on peut citer les travaux de remplacement de la turbine de l'usine d'incinération Lyon Sud (3,4 M€), le développement des équipements de traitement de dépollution des fumées de l'usine d'incinération Lyon sud (1,5 M€), la mise en place du tri à la source des bio déchets (1,1 M€).

Concernant le **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la production d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques.

Les recettes d'exploitation de cette politique publique, émergeant principalement sur le budget annexe d'assainissement, sont estimées à 110,3 M€ (103,9 M€ en 2024) dont 91,7 M€ (85,3 M€ au BP 2024) de produits de la redevance d'assainissement avec un taux de base de 1,3177 HT/m³ (délibération n°2024-2559 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2024).

Les produits d'activité des stations d'épuration des eaux usées (STEP), fondés sur la performance des équipements, représentent 8,5 M€ contre 13,2 M€ en 2024. Cette baisse est liée à la suppression des primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (- 4,5 M€).

Les recettes de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de travaux de branchements sont estimées à 7,1 M€ (5,4 M€ au BP 2024).

Les dépenses de fonctionnement de cette politique publique représentent 58 M€ (58,6 M€ en 2024), dont 52,9 M€ pour la gestion des eaux usées (52,8 M€ en 2024).

Le traitement et la valorisation des eaux usées requièrent 40,2 M€ (41,1 M€ en 2024) intégrant le nouveau marché de gestion de la station de Saint-Fons.

La collecte et le transport des eaux usées mobilisent 5,2 M€ (5,7 M€ en 2024) en dépenses d'exploitation pour l'entretien et la maintenance des réseaux d'assainissement.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations (GEMAPI) s'établissent à 2 M€ (2,5 M€ en 2024) dont 1,5 M€ de cotisations aux syndicats. Les autres dépenses se rapportent aux études patrimoniales et inondations pour intégration au futur PLU-H, aux suivis qualité et écologiques d'assistance et à l'entretien des cours d'eau métropolitains. Ces charges seront financées par le produit attendu de la taxe GEMAPI, proposé à 10 M€ par délibération distincte, pour couvrir notamment la forte augmentation du programme d'investissement à poursuivre en la matière.

Les autres dépenses se rapportent aux actions de solidarité internationale pour 1,9 M€ et à l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales pour 1,1 M€.

Les dépenses d'investissement opérationnel représentent 59,1 M€. 19,6 M€ relèvent d'opérations récurrentes, dont 8,3 M€ concernent les interventions sur le réseau d'assainissement, 3,7 M€ sur le gros entretien des 12 stations d'épuration de la Métropole, 3,1 M€ les branchements de réseaux et petits travaux de réfection, 2,9 M€ les installations pour les eaux pluviales et les galeries drainantes et 1,6 M€ le matériel technique.

En matière de projets, 23 M€ financent la réhabilitation, la sécurisation et le développement des stations d'épuration du territoire, 9 M€ sont destinés à la réhabilitation des réseaux assainissement de la Métropole de Lyon, 2,7 M€ sont alloués au financement de la gestion des ruisseaux et à la protection contre les risques d'inondations, 2,4 M€ concernent les travaux d'optimisation des ouvrages d'eaux pluviales. Les recettes attendues pour ces projets sont de 3,9 M€.

Hors investissement opérationnel, 3,3 M€ sont prévus en recettes au titre de l'annuité 2025 de remboursement de l'avance remboursable consentie à la Régie publique Eau du Grand Lyon en 2023.

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation, la restauration et la mise en valeur de ces espaces pour favoriser la biodiversité et l'agriculture durable de proximité.

Les dépenses et recettes de fonctionnement représentent respectivement 9,4 M€ (10,2 M€ en 2024) et 0,3 M€ (0,1 M€ en 2024).

Les actions en faveur de la nature, de la biodiversité et du vivant intègrent 4,2 M€ de crédits dédiés à l'entretien et au développement de la trame verte et bleue (4,5 M€ au BP 24) avec la mise en œuvre du plan de sauvegarde des hirondelles et martinets, le soutien aux assises des pollinisateurs et la lutte contre le frelon asiatique. La participation statutaire au Symalim pour la gestion de l'île de Miribel Jonage est reconduite à hauteur de 2,5 M€.

Un montant de 1,7 M€ (1,4 M€ en 2024) permet la reconduction des soutiens aux actions en faveur de l'agriculture notamment biologique telles que les aides à l'installation, la mise en service de l'espace-test agricole, la mise en production de l'exploitation agricole en régie et l'animation des réseaux des fermes semencières et des jardins collectifs.

Les actions de sensibilisation et d'éducation en matière de santé-environnement à destination du grand public atteignent 0,5 M€. 0,3 M€ est dédié à l'entretien du patrimoine fluvial.

En investissement, les interventions pour les espaces naturels, agricoles et fluviaux représentent 9,7 M€. 1,1 M€ concernent les opérations récurrentes (gros entretien des haltes fluviales et des parcs et jardins). 2,4 M€ sont versés au SYMALIM pour la gestion de l'île de Miribel Jonage, 2,1 M€ pour le développement de l'agriculture et 1 M€ est consacré à la végétalisation du Val d'Yzeron.

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat air énergie territorial (PCAET), la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9,3 M€ (11,5 M€ en 2024), dont 8,3 M€ (8,8 M€ au BP 24) pour la fourniture d'énergies et de fluides pour l'ensemble des besoins de la collectivité avec la mise en place de groupements d'achats auxquels participent plusieurs collèges. Cette évolution est liée à une révision des fréquences d'interventions de maintenance sur les installations thermiques des bâtiments et la réalisation de diagnostics de performance énergétique et une projection de baisse des prix énergétiques.

Les actions de rénovation énergétique des bâtiments publics conduites dans le cadre du programme national ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) mobilisent 15 K€ en dépenses (0,9 M€ au BP 24) et 0,5 M€ en recettes (0,6 M€ au BP 24). Cette réduction de dépenses s'explique par la mise à l'arrêt des dispositifs énergie tour et des distributions des kit éco confort. La poursuite des études et diagnostics techniques et énergétiques du patrimoine bâti métropolitain mobilise 0,3 M€ (1,1 M€ au BP 2024).

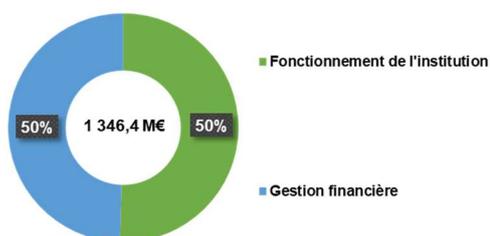
La gestion des réseaux de chaleur nécessite 0,6 M€ (0,6 M€ au BP 24) en dépenses et 3,0 M€ (3,5 M€ au BP 24) en recettes d'exploitation correspondant aux redevances contractuelles payées par les délégataires.

En investissement, les crédits atteignent 16,9 M€, dont 6,4 M€ pour la création d'un réseau de chaleur et de froid tempéré sur le quartier de La Saulaie à Oullins, 6,3 M€ pour la poursuite du plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti de la Métropole (1,1 M€ de recettes), 2,2 M€ pour le contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (1,9 M€ de recettes).

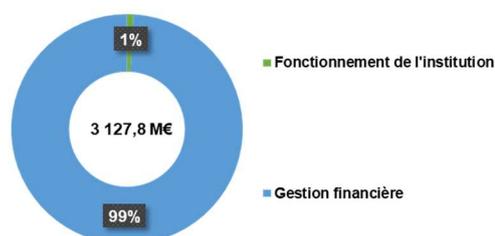
Hors investissement opérationnel, 7,2 M€ sont inscrits en dépenses et recettes au titre de l'avance consentie par le budget principal au budget annexe réseau de chaleur. Dans le cadre de l'avenant n°5 au contrat de DSP de chaud et froid urbains Centre Métropole approuvé par délibération n°2023-2016 du 11 décembre 2023, il est nécessaire d'inscrire 7,2 M€ pour le deuxième versement relatif à la valeur non amortie des investissements supplémentaires.

F. Ressources

Dépenses réelles tous budgets - BP 2025



Recettes réelles tous budgets - BP 2025



En M€	Dépenses			Recettes		
	BP 2024	BP 2025	Evolution	BP 2024	BP 2025	Evolution
Fonctionnement	986,1	1 006,9	2,1%	2 549,1	2 468,0	-3,2%
Investissement*	312,8	339,5	8,5%	675,1	659,7	-2,3%
	1 298,9	1 346,4	3,7%	3 224,2	3 127,8	-3,0%

* dont BP 2025 hors investissements opérationnels 300,8 M€ en dépenses et 659,3 M€ en recettes

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtementaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances.

En fonctionnement les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** s'élèvent à 640,4 M€ (contre 626,4 M€ en 2024).

Le principal poste de dépenses se rapporte à la masse salariale qui atteint 541,4 M€ (525,7 M€ en 2024). Ce montant intègre une somme de 1,8 M€ affectée aux rémunérations versées aux agents recrutés en application de l'article L.333-1 du code général de la fonction publique.

Les principales variations concernent :

- les évolutions réglementaires (3 points d'évolution du taux de cotisation patronale à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales au 01/01/2025 (décret n° 2025-86 du 30/01/2025), 1 point d'évolution du taux de cotisation patronale maladie au 01/01/2025, permettant le retour au taux de 2023 et le glissement vieillesse technicité (GVT) ;
- la poursuite de la mise en œuvre des mesures issues de l'agenda social, et les impacts en année pleine des évolutions déjà validées sur les précédents exercices ;
- les effets de l'évolution des effectifs, adoptées dans les différentes délibérations depuis 2021 ;
- la poursuite de la politique jeunes favorisant le recrutement des apprentis au sein de la Métropole ;
- la poursuite des mesures visant à l'amélioration continue des conditions de travail (semaine en 4 jours, environnements physiques et numériques, promotion de l'activité physique et de bien-être...).

Les crédits consacrés aux indemnités des élus et aux moyens mis en place pour le fonctionnement des groupes politiques (fournitures, frais de personnel des groupes politiques, frais de formations...) représentent respectivement 5,7 M€ et 1,1 M€. Les participations aux associations du personnel diminuent et atteignent 4,7 M€ (contre 5,4 M€ en 2024).

Les prévisions concernant les autres charges centrales concourant à l'exercice des compétences métropolitaines s'établissent à 87,4 M€ (86,3 M€ en 2024) soit 3,4 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement (identique en 2024). Les charges bâtementaires et les moyens généraux mobilisent 54,1 M€ (51,4 M€ en 2024) dont 18,8 M€ sont liés aux locations immobilières et 5,9 M€ à la gestion technique des bâtiments.

Les primes d'assurances des nouveaux marchés sont estimées à 8,2 M€ (6,3 M€ en 2024) et les moyens informatiques à 5,1 M€ (4,8 M€ en 2024).

Les recettes sont prévues à 27,4 M€ (31,4 M€ en 2024), dont 11 M€ de produits des baux issus du patrimoine privé (11,5 M€ au BP 2024).

Les dépenses d'investissement opérationnel relatives aux ressources s'élèvent à 38,7 M€ et 0,4 M€ en recettes. Les opérations récurrentes représentent 23,3 M€. Elles

permettent notamment de renouveler du matériel informatique (11,3 M€), de procéder à des travaux de gros entretien sur le patrimoine métropolitain (5,2 M€), de contribuer à l'installation des services (3,6 M€) mais également de renouveler la flotte de véhicules légers (3,2 M€).

La Métropole consacre 15,4 M€ à des projets liés au fonctionnement de l'institution tels que la relocalisation de la maison départementale métropolitaine Sainte-Hélène (3,7M€), le développement de projets informatiques métropolitains (3 M€) ou encore la cybersécurité des systèmes d'information (2,1 M€).

En matière de **gestion financière**, les dépenses de fonctionnement représentent 366,3 M€ (359,4 M€ en 2024).

Elles concernent les reversements aux communes pour 244,5 M€, dont 213 M€ d'attributions de compensation et 31,5 M€ de dotation de solidarité communautaire (DSC) dont l'enveloppe est estimée à date selon les critères définis.

Les contributions aux fonds de péréquation nationaux s'élèvent à 58,8 M€ contre 65 M€ en 2024 et concernent :

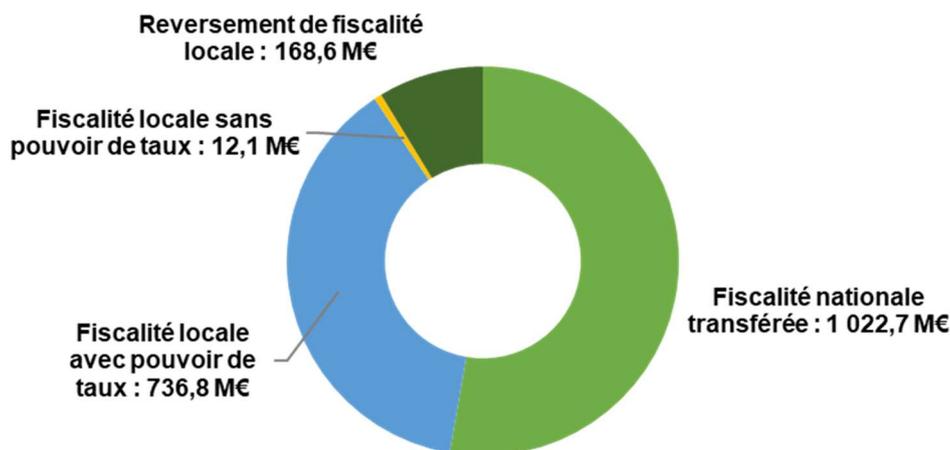
- le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO), en baisse à 42,3 M€ (47 M€ en 2024) du fait de la poursuite de la diminution des recettes de DMTO observée sur l'année 2024 ;
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en baisse à 16,5 M€ (18 M€ en 2024) en raison de l'évolution des indicateurs financiers nationaux.

Les charges financières sont évaluées à 54 M€ (46,9 M€ en 2024). Au 1er janvier 2025, le taux moyen de la dette est estimé à 2,58 % contre 2,51 % au 1er janvier 2024 et la durée résiduelle moyenne de la dette à 11 ans et 7 mois.

Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière sont évaluées à 2 440,6 M€ (2 517,7 M€ en 2023) sous réserve des dispositions des projets de Loi de finances et de programmation de la sécurité sociale non connues à la date de bouclage de ce projet de budget.

Elles sont composées des recettes fiscales pour 1 940,2 M€ (1 998 M€ en 2024), des concours financiers de l'État pour 482,5 M€ (496,5 M€ en 2024) et des autres recettes de gestion pour 17,3 M€.

Répartition des recettes fiscales (en M€)



Parmi les recettes fiscales, le premier poste est occupé par la fiscalité nationale transférée soit 1 022,7 M€ (1 063,6 M€ en 2024) qui se compose principalement de fractions compensatoires de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), dont les montants 2025 ont été gelés au niveau des produits perçus en 2024 par la loi de finances pour 2025 publiée en février.

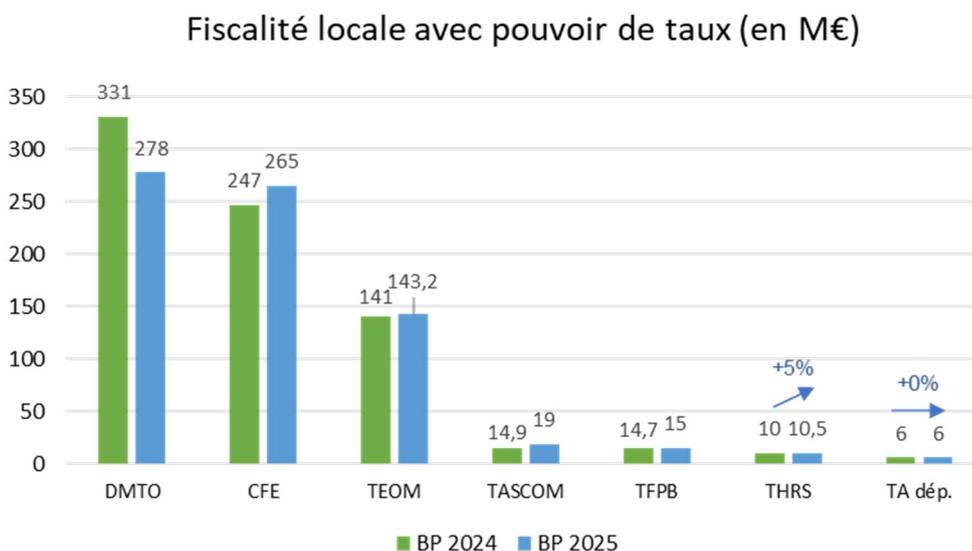
Fractions compensatoires de TVA (en M€)



En dehors des fractions compensatoires de TVA, ce poste se compose également de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) à hauteur de 8,5 M€ contre 11 M€ en 2024, du produit de la garantie individuelle de ressources, inchangé à 107,6 M€, de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) à 73,5 M€ (77,2 M€ en 2024), ainsi que du dispositif de compensation péréqué (versement aux Départements des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties) à 20 M€ contre 18 M€ en 2024.

Les recettes issues de la fiscalité locale avec pouvoir de taux s'élèvent à 736,8 M€ (764,6 M€ en 2024). Cette évolution est liée aux projections de produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) estimés à 278 M€ (331 M€ au BP 2024) avec une hypothèse d'évolution de + 5 % par rapport aux réalisations 2024. Après 2 années de baisses consécutives, cette recette devrait rebondir à la faveur de la stabilisation des taux d'intérêt en 2025.

Les recettes issues des autres produits de fiscalité locale avec pouvoir de taux (cotisation foncière des entreprises (CFE), taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)), évoluent spontanément grâce à la revalorisation prévisionnelle des bases de + 1,8 % sur les locaux d'habitation et industriels et de + 1 % sur les autres locaux professionnels. Les prévisions s'appuient également sur le nouveau coefficient multiplicateur de TASCOM fixé à 1,15 (délibération n° 2024-2426 Conseil métropolitain du 30 septembre 2024) et le nouveau taux de CFE (30,34%) proposé par délibération distincte. La fraction départementale de la taxe d'aménagement est stable à 6 M€. Compte-tenu de ces hypothèses les produits estimés sont les suivants :



Les recettes issues de la fiscalité locale sans pouvoir de taux s'élèvent à 12,1 M€ (11,9 M€ en 2024) et comprennent principalement :

- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) en légère augmentation à 11 M€ (10,7 M€ au BP 2023) ;
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties stable à 1 M€.

Les recettes perçues au titre des reversements de fiscalité locale s'élèvent à 168,7 M€ (157,9 M€ en 2023). Les principaux produits sont :

- l'attribution de compensation (ATC) versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la compétence "transports scolaires", pour 128,7 M€, en compensation du transfert de 25 points de CVAE en 2018 ;
- les attributions des compensations reversées par les Communes stable à 10,8 M€ ;
- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité dont le produit de 12,3 M€ (11,9 M€ en 2024,) évolue selon la consommation d'électricité sur le territoire et l'inflation nationale.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales atteignent 482,5 M€ (496,5 M€ en 2024) répartis comme suit :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à 369,8 M€ (379,1 M€ au BP 2024). Cette diminution est principalement liée à la baisse de la dotation de compensation « suppression progressive de la part salaires » qui permet à l'État de financer chaque année d'autres enveloppes destinées à la péréquation du bloc communal, du fait du gel de l'enveloppe DGF ;
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) à 50,2 M€ (58,8 M€ au BP 2024), du fait de sa prise en compte comme variable d'ajustement pour sa composante départementale et intercommunale dans le PLF 2025 ;
- les allocations compensatrices de fiscalité locale, visant à compenser des exonérations accordées au niveau national, estimées à 55,1 M€ (52,6 M€ au BP 2024) du fait de la dynamique des bases de CFE des locaux industriels, qui évoluent comme l'inflation ;
- le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relatif aux dépenses de fonctionnement éligibles pour 7,4 M€ (6 M€ en 2024), en raison de la hausse des dépenses éligibles de + 8 M€ constatée au compte financier unique 2023.

Les autres recettes financières de fonctionnement évaluées à 17,3 M€ (30,8 M€ en 2024) sont, pour l'essentiel, composées de l'aide du fonds de soutien liée au refinancement de la dette toxique (14,1 M€), des reprises de provisions devenues obsolètes (0,6 M€ contre 6,4 M€ en 2024) et des produits financiers issus de la gestion active de la dette (2,1 M€ contre 2,1 M€ en 2024).

Les crédits d'investissement non opérationnels se rapportent essentiellement à la gestion de la dette. Ils atteignent 300,5 M€ (277,6 M€ en 2024) en dépenses et 659 M€ (674,1 M€ en 2024) en recettes.

Le remboursement du capital restant dû de la dette long terme, l'indemnité de compensation dérogatoire et les contrats mutualisés représentent 164,1 M€ (146,1 M€ en 2024). Une annuité de 2 M€ est également proposée pour l'amortissement d'emprunts obligataires.

Dans le cadre de la mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (crédits revolving), il est nécessaire d'inscrire 31,3 M€ (125 M€ au BP 2024) en dépenses et en recettes. 100 M€ sont également prévus en dépenses et recettes pour des opérations de refinancement de la dette.

Les autres recettes d'investissement concernent les produits de FCTVA pour 38 M€ (40,2 M€ en 2024) et des amendes de police pour 19,5 M€ (14,5 M€ en 2024). La fraction intercommunale de la taxe d'aménagement répartie par les services de l'État est estimée à 12 M€ (10 M€ en 2024) dont 2,5 M€ reversés aux communes (2 M€ en 2024). Les produits de cessions d'immobilisations sont estimés à 20 M€ (20 M€ en 2024).

438,2 M€ d'emprunts nouveaux long terme assureront l'équilibre du budget 2025 (464,4 M€ en 2024). L'encours de la dette au 1er janvier 2025 est estimé à 1 832,2 M€ contre 1 494,2 M€ en 2024.

IV. La pluriannualité

A. Les autorisations de programme ouvertes en 2025

La révision des autorisations de programme vise à permettre le lancement des projets qui remplissent les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Pour 2025, les autorisations de programme nouvelles de dépenses sont ouvertes à concurrence de 907,5 M€ tous budgets confondus.

Elles concernent pour :

- 781,6 M€ l'initialisation de projets et leurs études,
- 125,9 M€ les opérations récurrentes liées au gros entretien du patrimoine et à la maintenance des équipements.

Elles sont complétées par des AP de recettes estimées à 112 M€. Il s'agira d'optimiser la contractualisation des nouveaux projets de la Métropole aux différents dispositifs d'aides

(CPER 2021/2027, fonds européens et appels à projet), en complément des recettes attendues de nos partenaires publics et acteurs privés.

B. Les autorisations d'engagement ouvertes en 2025

153,3 M€ d'autorisations d'engagement (AE) nouvelles de dépenses et 44,7 M€ de recettes sont proposées au budget primitif pour 2025, conformément au tableau figurant page suivante.

Projets par macro politiques publiques	AE Dépenses (en €)	AE Recettes (en €)
SOLIDARITÉS ET HABITAT	13 059 000,00	
Fonds de solidarité logement (fsl) accès	1 160 000,00	
Fonds de solidarité logement (FSL) maintien	2 360 000,00	
FSL accompagnement	1 780 000,00	
FSL toutes énergies	700 000,00	
Métropole de l'hospitalité	610 000,00	
Prévention cancer	309 000,00	
Sites hospitalité accompagnement et gestion	6 140 000,00	
ECONOMIE, INSERTION, ÉDUCATION, CULTURE, SPORT	15 216 925,61	105 500,00
5061 - journée mémoire	-10 568,00	
8.1_financement FSE 2021-2027	200 000,00	500,00
Accompagnement social et socio-professionnel 2024	-31 203,20	
Accompagnement social et socio-professionnel 2025	9 797 680,00	
Actions d'accompagnement à l'emploi 2023	-450 000,00	
Actions d'accompagnement à l'emploi 2025	1 066 158,00	
Actions mobilisation jeunes 2025	1 409 000,00	
Aide au poste territoire zéro chomeur longue durée	-270 000,00	
Economie circulaire stratégie - zéro déchets - zéro gaspillage	110 000,00	
Economie sociale et solidaire 2024	-4 348,00	
Economie sociale et solidaire 2025	725 830,00	
Expérimentation France Travail	471 053,20	
Financement FSE-2018-2020	-110 125,14	
FSE react-eu 2021-2023 (fonds nationaux)	-210 665,62	105 000,00
Insertion par l'activité économique 2022	4 000,00	
Insertion par l'activité économique 2025	1 735 000,00	
Levée des freins accompagnement RSA 2021	-91 400,63	
Levée des freins accompagnement RSA 2025	837 000,00	
Soutien et accompagnement des projets éducatifs	39 515,00	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	114 582 801,44	44 575 941,00
Participations aux opérations d'urbanisme concédées	44 917 006,00	44 575 941,00
Déconstruction sur le domaine privé	2 156 000,00	
Etudes urbaines et expertises urbaines	20 000,00	
Gestion sociale et urbaine de proximité	1 565 000,00	
Médiation sociale collège	271 000,00	
NPNRU	178 982,84	
Opérateurs dispositifs vacances d'été	800 000,00	
Opérations d'agglomération	220 000,00	
Participation satellites coopération territoriales	63 750,00	
Participations d'équilibre	64 391 062,60	
ENVIRONNEMENT	4 558 584,26	61 600,00
Agenda 21 vallée de la chimie	16 000,00	
ALEC Agence Locale de l'Energie et du Climat	482 359,00	
Appel à manifestation transitions et résilience	-3 000,00	
Energies renouvelables	60 000,00	
Expertise des risques technologiques, sismiques ...	71 816,00	
Maison de l'environnement	318 750,00	
Maîtrise de la demande d'énergie (MDE)	14 000,00	
Mesures compensatoires environnementales	64 000,00	
Métro ZFE-m Zone à Faibles Emissions mobilité 5/4/3/2	448 250,00	
Métro-agriculture	587 822,00	
Métro-jardins collectifs	195 840,00	
PAEC Prog Agro-Environnemental et Climatique de l'agglo	136 650,00	
Plan air	351 500,00	
Plan bruit	300 000,00	
Plan climat	-30 000,00	
Plan d'accompagnement des transitions et de la résilience	463 560,00	
Plan fleuves	5 000,00	
Protection des espèces et des milieux	312 253,20	
Santé - environnement	253 979,06	
Stratégie alimentaire et alimentation	484 805,00	61 600,00
Sureté publique et gestion de crise	25 000,00	
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	381 321,19	-69 840,00
Développement services covoiturage	50 021,19	-69 840,00
Dispositifs services vélos	139 400,00	
Management de la mobilité	171 900,00	
Marchandises	20 000,00	
RESSOURCES	5 475 400,00	
Comité social du personnel	4 736 400,00	
Insertion rh	609 000,00	
Promotion diversité - lutte discriminations	130 000,00	
Total général	153 274 032,50	44 673 201,00